



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
CANTON DE PLUVIGNER
COMMUNE DE BRECH

ST-2023-11 -AC + PV

ARRÊTÉ réglementant
la circulation routière

Le Marie de la Commune de BRECH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,
VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route ;
VU la délégation de fonction de M. RAUD du 11 Juillet 2022, (RH N°22-322)
VU la demande de l'entreprise SMPT de Saint-Avé pour effectuer des travaux d'enfouissement de câble BT pour le compte d'Enedis, 1 route de Corn Er Hoët ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1 :

Du 27/01/2023 jusqu'à la fin des travaux (90 jrs), l'entreprise SMPT de Saint-Avé est autorisée à effectuer des travaux d'enfouissement de câble BT pour le compte d'Enedis, 1 route de Corn Er Hoët, en BRECH ;

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera réglementée de la manière suivante :

- ✓ RD 768 en aggro alternat par feux tricolores mise en place par la société SMPT entre 8h00 et 17h30
- ✓ Stationnement et arrêt interdits sur l'emprise des travaux
- ✓ Chaussée rétrécie au besoin en agglomération

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle 4ème partie - signalisation de prescription - sera mise en place par l'entreprise. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune
- ✓ Monsieur le Gardien de Police Municipale
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AURAY
- ✓ Monsieur le Commandant des Sapeur Pompiers - Centre de secours d'Auray
- ✓ Monsieur le Responsable du Département du Morbihan
- ✓ Monsieur le Directeur de l'entreprise SMPT – 16 Rue des Frères Montgolfier – 56890 SAINT-AVE

A Brec'h, le 17 janvier 2023

L'adjoint délégué aux travaux

Bernard RAUD

